

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

FAQ

AU CONSERVATOIRE CLAUDE DEBUSSY

Chers parents, chers élèves,

nous avons rassemblé quelques informations destinées à faciliter vos échanges avec le conservatoire, et répondre aux questions les plus fréquemment posées.

A qui s'adresser ? 2 adresses pour nous contacter

conservatoire17@paris.fr

Pour toutes vos demandes (hors signalement d'absence). Merci de préciser le nom et prénom de votre enfant le cas échéant pour faciliter le traitement de votre demande.

NB : Nous utilisons cette adresse pour toutes nos correspondances. Il peut néanmoins arriver qu'en cas de publipostage, notre mail se retrouve dans vos spams. Pensez à les vérifier régulièrement.

absence.conservatoire17@paris.fr

Pour signaler toute absence, dans un délai de 48h.

Comment se déroule le suivi des absences des élèves ?

En cas d'absence non justifiée, vous recevrez un mail de notre part. Au-delà de trois absences non justifiées consécutives, vous pourrez recevoir jusqu'à trois rappels par courriel (dans un délai de 72 h).

Comment êtes-vous avertis des absences de professeurs ?

Dès que nous avons connaissance de l'absence d'un.e professeur.e, nous vous envoyons un mail doublé d'un sms succinct (nous sommes tenus de respecter un nombre limité de caractères). L'enseignant peut lui aussi vous informer de son absence.

Comment demander une dérogation ?

Les demandes de dispense à un cours obligatoire doivent être faites par courriel et accompagnées de justificatifs. Elles sont ensuite transmises et validées par la Conseillère aux études, pour une année seulement sur l'ensemble du cursus.

Comment demander un congé ?

Les demandes de congé (interruption de scolarité) doivent être faites par écrit, de préférence lors des réinscriptions, ou **avant le 1er octobre**. Une suite favorable donnée par la direction ne peut l'être qu'une seule fois et pour une année scolaire maximum. La réintégration après congé n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une demande écrite. Elle se fera en fonction des places disponibles.

Comment signaler une démission ?

Lorsqu'après le début des enseignements, pour des raisons **dûment motivées**, un.e élève ne peut poursuivre sa scolarité, un désistement peut être demandé **au plus tard le 1er octobre**, par mail ou dépôt au conservatoire d'un courrier circonstancié contre accusé de réception ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Qui gère la facturation ?

Pour tout ce qui concerne vos factures (mise à jour de votre tranche tarifaire, modification de compte famille, paiement, contestation, etc.), contactez **facil'familles**, seul service habilité à répondre aux questions financières :

- sur internet via le portail **facil'familles** ou via le formulaire de contact accessibles depuis <https://sollicitations.paris.fr>
- par téléphone au 39 75 (accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - sans interruption),
- par courrier ou sur place : 210 quai de Jemmappes 10e de 9h à 12h et de 13h à 16h

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

FAQ

AU CONSERVATOIRE CLAUDE DEBUSSY

Comment signaler un changement de coordonnées ?

Vous devez au préalable modifier vos coordonnées sur **facil'familles** via votre compte. Cela concerne :

- Coordonnées téléphoniques et adresses postale et électronique
- Changement de situation familiale
- Erreur de nom, prénom, etc.

Nous vous remercions d'alerter ensuite la scolarité de cette modification par courriel, en précisant le nom et prénom de votre enfant le cas échéant pour faciliter le traitement de votre demande.

Pour plus d'informations, consultez le règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement <https://conservatoires.paris.fr/p/27-inscriptions#documents-a-telecharger-3109>

Les études au conservatoire

Cours obligatoires

En musique, le cursus à partir du 1er cycle 1ère année (1C1) est composé de **trois cours obligatoires par semaine** : cours de Formation Musicale (FM), cours de pratique collective (chorale et/ou ensemble instrumental), et cours d'instrument. Le nombre d'heures de cours évolue avec les cycles.

En danse, le cursus à partir du 1er cycle 1ère année (1C1) est composé de **deux cours obligatoires par semaine**. Il est possible d'y ajouter un cours complémentaire d'une autre discipline dansée. Le nombre d'heures de cours évolue avec les cycles.

En théâtre, le parcours découverte et le parcours initiation sont composés d'un cours par semaine, le cursus central est composé d'un socle de 4h à 10h par semaine.

NB : le niveau de l'élève est désigné par un sigle. Par exemple, 1C2 désigne : 1=niveau du cycle, C=cycle ; 2 = année dans le cycle.

Pour mieux comprendre les cycles et l'organisation de l'enseignement, rendez-vous sur le site internet des conservatoires municipaux de Paris : <https://conservatoires.paris.fr/p/25-enseignements>